

EAUX EN MILIEU MEDICAL (eau de dialyse, eau stérile, eau injectable) : principe et qualification des filtres

Programme :

Introduction aux principes de la filtration (2,5h)

- Théorie de la filtration
- Les différents media filtrants existants
 - # Milieu poreux
 - # Milieu filtrant granulaire

Filtration eaux de dialyse (1,5h)

- Les types de filtre existants
- Les méthodes d'essai existantes
 - # Détermination de l'efficacité de filtration et de capacité de rétention
 - # Détermination de l'efficacité d'élimination du chlore et des chloramines

Filtration stérilisante (1,5h)

- Les types de filtre existants
- Les méthodes de caractérisation
 - # Les tests d'intégrités
 - # La distribution en taille des pores
 - # Les challenges bactériens

Eaux injectables (1,5h)

- Les types de filtres existants
- Les spécifications normatives
 - # La pharmacopée Européenne 2.9.19 (ou USP 788)
 - # La pharmacopée Européenne 2.9.20
 - # La pharmacopée Coréenne KP X26

EAUX EN MILIEU MEDICAL (eau de dialyse, eau stérile, eau injectable) : principe et qualification des filtres

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la filtration et savoir discuter avec les fabricants de filtre
- Mieux appréhender la maintenance des filtres
- Pouvoir optimiser le parc de filtration au sein d'un hôpital

Méthodes et matériels pédagogiques : Exposés s'appuyant sur une vidéo-projection largement illustrée des technologies - échanges - visite technique à l'IFTS de ses centres d'essais et halle des pilotes

Résultats attendus : Maîtriser la filtration des eaux des hôpitaux

Prérequis : Connaissance du vocabulaire de base des écoulements de liquides et de la chimie des solutions

Intervenant : Nicolas PETILLON, Directeur technique

Publics : Service hospitalier, ingénieurs, techniciens de maintenance, pharmaciens

Lieu : à l'IFTS à FOULAYRONNES (47 510)

Durée : 1 jour = 7 heures (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30)

Dates : 08 Décembre 2026

Participants : communiquer les Prénoms – NOMS et fonctions (1 bulletin d'inscription à remplir par personne)

Nature de la sanction : Attestation de formation et sous QUALIOPI : Certificat de réalisation et Attestation d'assiduité.

Accessibilité : Tout participant est invité à contacter le référent Handicap à propos de l'accès et de la participation à cette Formation, s'il le désire.

Organisme de formation continue – Convention : Si cette formation est à réaliser dans le cadre de l'assurance qualité et certification QUALIOPI applicable depuis le 03/01/2022, l'IFTS réalisera et animera cette formation en partenariat avec SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – CS 20053 – 47901 AGEN CEDEX, organisme de formation n° 72 47 00330 47, certifié QUALIOPI, le 21/10/2020 (renouvelée le 21/10/2024) qui assurera la gestion administrative (rédaction d'une convention), comptable et la surveillance de la Qualité selon la certification QUALIOPI. Les frais de gestion correspondants s'élèvent à 20% du montant total de la prestation commandée.

Engagement de confidentialité et clause de propriété industrielle : L'IFTS d'une part et le partenaire de l'IFTS (SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – CS 20053 – 47901 AGEN CEDEX) dans le cas d'une formation sous certification QUALIOPI (Convention entre IFTS et SUD MANAGEMENT ENTREPRISES n° 7528 signée des 2 parties le 03/01/2022), d'autre part, s'engagent à ne jamais publier ou porter à la connaissance de tiers tout ou autre partie des informations dont ils auraient pu avoir connaissance dans le cadre de la présente formation sans l'accord écrit préalable du client.